

de ce qui est bien, dans les temps difficiles que nous traversons. Réserveons le bill jusqu'à ce que le ministre ait obtenu des renseignements plus complets.

M. CROWE: J'ai suivi le débat avec beaucoup d'intérêt. J'ai employé une certaine quantité de ciment autrefois. Le ciment importé au Canada, il y a plusieurs années, venait d'Angleterre et il nous en vient encore de ce pays. Dans la mère patrie, le poids étalon est de 350 livres par baril et le poids du sac est de 87 livres $\frac{1}{2}$. C'est d'Angleterre qu'est venu le premier ciment et pourquoi changerions-nous ces étalons pour les assimiler à ceux des Etats-Unis?

M. TOLMIE: On a demandé, l'autre jour, quelle nécessité il y avait de fixer le poids d'un sac de ciment à 87 livres $\frac{1}{2}$. J'ai reçu une lettre du directeur-gérant de la compagnie de ciment Portland de Victoria, dans laquelle il me dit que le poids actuel d'un sac de ciment en toile, est de 87 livres $\frac{1}{2}$ et que cela est aussi prêt qu'il est possible de l'être du poids d'un pied cube de ciment. Comme les quantités de ciment sont toujours calculées à la mesure, mon correspondant dit qu'il y a de nombreuses raisons pour conserver le poids actuel de 87 livres $\frac{1}{2}$.

Le très hon. sir **GEORGE FOSTER:** Il y a d'autres affaires qui réclament notre attention ce soir. J'ai écouté attentivement tout ce qui s'est dit et j'ai pris note des recommandations qui ont été faites. Je persiste à croire que nous devrions avoir un poids étalon et que ce serait dans l'intérêt du public. Je respecte beaucoup l'honorable député de Trois-Rivières et Saint-Maurice (M. Bureau), mais je ne vois rien de sérieux dans ses deux principales objections qui sont que la nouvelle loi causerait une perte de \$2,000,000 et que le public n'aurait rien à gagner à un changement que personne n'a demandé. Ces deux prémisses ne sont pas de nature à me faire accepter la conclusion qu'il en tire, car elles sont fausses toutes les deux. Il n'y aura pas de perte sur les sacs et nous avons reçu un très grand nombre de demandes pour faire le changement. C'est une excellente règle d'avoir ces étalons pour tous les produits du pays et c'est pourquoi cette disposition a été mise dans le bill.

Je propose que la séance soit levée et que le comité fasse rapport de ses délibérations. J'étudierai les propositions qui ont été faites et dans un jour ou deux,

j'annoncerai au comité ce qui aura été décidé.

(Il est fait rapport sur l'état de la question.)

OBSERVATIONS RELATIVES A L'ENCOURAGEMENT DE L'INDUSTRIE DU LIN.

Le très hon. sir **GEORGE FOSTER** (ministre du Commerce et de l'Industrie) propose à la Chambre de passer à la discussion des subsides.

M. GLASS: Monsieur l'Orateur, je demande à proposer, par amendement, la motion suivante :

Vu la diminution universelle du lin et des autres substances fibreuses dont on se sert dans l'industrie, par suite de la dévastation qui a ravagé les pays jusqu'ici les plus abondants producteurs de ces matières, et en tenant compte de la productivité particulière du sol et des conditions climatiques en plusieurs parties du Canada propres à la production avantageuse du lin et de la fibre de chanvre de la meilleure qualité, ce dont on a la preuve par le succès déjà obtenu par les producteurs canadiens. Considérant en outre les possibilités considérables en faveur de l'industrie économique, non seulement à cause des fibres produites, mais encore de leurs produits dérivés nombreux et variés, la Chambre invite le Gouvernement à étudier avec soin les moyens nécessaires pour augmenter considérablement la production de ces substances fibreuses et d'une manière générale y apporter la coopération voulue en vue d'établir en permanence cette industrie dans le pays sur une base stable, de manière à conserver dans les limites du Canada la complète valeur économique de ce produit et des usages variés et nombreux qui s'y rattachent.

Monsieur l'Orateur, vu l'importance du grand problème national, et même international, de l'accroissement de la production du lin à cause des circonstances actuelles, je ne me crois pas tenu de m'excuser auprès de la Chambre, si à cette heure avancée je mets sur le tapis un sujet qui, à mon avis, mérite une étude attentive de la part du ministère. La question de la production du lin s'est plus généralement imposée à l'attention des nations du monde, à cause de l'usage plus répandu de cet article, des nouveaux modes d'emploi et de l'impossibilité de trouver une autre matière pour le remplacer. Les gouvernements de toutes les nations belligérantes s'efforcent de mettre tout en œuvre, afin d'augmenter la récolte du lin dans leurs divers territoires. La Russie, qui produisait autrefois beaucoup de lin qui n'était pas de la meilleure qualité, tant s'en faut, mais qui en produisait la plus grande quantité, ne peut plus nous approvisionner. Le Canada, ni aucun des pays alliés, ne peut, à l'heure qu'il est, avoir accès à ses marchés. La France et la Bel-